

Chers amis,

Dans l'actualité éducative de ces derniers jours, le débat sur l'assouplissement de la carte scolaire a été relancé. Pour le cas où vous auriez à vous prononcer dans votre secteur, nous avons souhaité vous apporter quelques éléments d'informations sur ce sujet :

1 – Rappel du rapport de la Cour des Comptes

La Cour des comptes a présenté, mardi 3 novembre 2009, devant la commission des finances du Sénat, une enquête sur l'articulation entre les dispositifs de la politique de la ville et de l'Éducation nationale dans les quartiers sensibles.

Il en ressort que sur les 254 collèges « ambition réussite », 186 ont perdu des élèves, à la suite de l'assouplissement de la carte scolaire. La réforme de la sectorisation aurait entraîné une perte d'effectifs - « jusqu'à 10 % » - et une concentration des élèves en difficultés dans nombre d'établissements, notamment ceux relevant de l'éducation prioritaire.

Pour le ministre de l'Éducation nationale présent lors de cette audition, la part des établissements « ambition réussite » perdant des élèves à la suite de l'assouplissement de la carte scolaire s'élèverait à 7 %. Il ressort cependant de cette enquête que 41 établissements « ambition réussite » sont même devenus « attractifs ».

Le ministre rappelle que les demandes de dérogation à la carte scolaire ont progressé de « 11 % » cette année, et que « 69 % » d'entre elles ont été satisfaites, notamment celles des élèves handicapés. Une évaluation de la réforme, réalisée par la Dgesco, sera bientôt disponible.

Luc Chatel envisage que les élèves issus des réseaux « ambition réussite » soient prioritaires dans les choix des établissements. Enfin, les établissements subissant des pertes d'effectifs, et dont les moyens sont maintenus, pourraient devenir des « laboratoires », développer des expérimentations pédagogiques, dans le cadre d'un « contrat » avec le rectorat, et d'une « autonomie plus grande ».

2 - Nos commentaires

Tout d'abord, nous souhaitons rappeler que si notre Fédération a soutenu l'assouplissement de la carte scolaire, elle n'en a jamais demandé la suppression.

Cet assouplissement a permis aux familles qui le souhaitaient, dans la mesure des places disponibles et sur des critères définis pour tous, de pouvoir accéder à d'autres établissements scolaires que ceux de leur secteur de résidence.

Il a permis également une égalité de traitement des demandes des familles, aussi bien pour celles qui ne connaissaient pas les arcanes de l'éducation nationale que pour celles qui en maîtrisaient les rouages.

Dans leurs motivations, il n'y a pas uniquement la volonté d'inscrire leur enfant dans un établissement «coté» ; certains font aussi un choix par rapport à des projets d'établissement cohérents avec des équipes éducatives présentes, solides et ouvertes aux familles ; nous en voulons pour preuve l'attrait exercé des 16 % d'établissements de l'éducation prioritaire auprès des familles et les derniers résultats de notre Observatoire des Parents d'Elèves qui exprime leurs attentes.

Ne nous voilons pas la face, il était évident que la mise en place de l'assouplissement de la carte scolaire allait révéler des différences jusqu'alors artificiellement masquées **par les contraintes de la sectorisation d'une part imposées aux familles, et par la répartition des moyens attribués aux établissements, pas toujours pertinente.**

En effet, les représentants PEEP ont bien constaté le phénomène de « fuite » des familles concernant certains établissements, les bilans des dérogations qui leur sont communiqués depuis 2 ans, par certaines académies, en attestent.

Dès que la PEEP a été consultée sur cette réforme de la sectorisation, elle a demandé que l'on traite les causes de ce problème plutôt que les conséquences, à savoir, analyser les raisons qui font que certains établissements sont évités et prendre les mesures pour les « revaloriser » car nous partons du principe de base que **chaque famille doit avoir le droit à un établissement de qualité dans le secteur dont relève son enfant !**

A l'heure actuelle, le débat qui reprend certaines annonces du rapport de la Cour des comptes n'est pas toujours objectif car toutes les informations se polarisent sur les effets négatifs, annoncés comme « pervers », de la sectorisation dans certains établissements. Or, il apparaît également que des établissements situés dans les réseaux de l'éducation prioritaire sont attractifs auprès des familles et qu'ils gardent leurs élèves. La ghettoïsation de certains établissements existe depuis longtemps, bien avant les mesures d'assouplissement de la carte scolaire ; elle est souvent fortement liée à la sociologie des quartiers, eux-mêmes quartiers « ghettos ». Le phénomène de fuite des établissements est donc bien plus complexe que ce qu'en disent les médias et tout est à replacer dans le contexte où se situent les établissements scolaires.

De plus, les établissements en réseau d'éducation prioritaire conservent, malgré la perte de leurs élèves, des moyens supérieurs aux autres établissements. Il apparaît donc évident pour la PEEP que les politiques conduites à l'intérieur des établissements scolaires (projets d'établissement, actions éducatives, aides aux élèves, etc.) sont des axes et des leviers majeurs pour éviter la fuite d'élèves.

Il faut donc envisager de transformer radicalement les établissements qui sont fuies par les familles, autant dans leurs pilotages et projets que dans leurs structures, et se poser la question de leur maintien dans des quartiers ghettoïsés.

Il faut également soutenir, pérenniser, conforter et valoriser le travail des équipes et les projets pédagogiques des établissements scolaires en zone d'éducation prioritaire qui sont plébiscités par les familles.

L'assouplissement de la carte scolaire a au moins le mérite de pointer du doigt là « où ça fait mal » : nous considérons qu'il faut en profiter pour agir.

Le 13 novembre 2009